



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT des Pyrénées-Orientales

\*\*\*\*\*

Commune de TRESSERRE

## ARRETE DU MAIRE – 008-23-T

**ARRETE PORTANT FERMETURE  
DE LA « ROUTE DES BARBATS » À L'ENTRÉE « RUE DU PLA DEL REY » (VC 1 et VC 2)  
LE MARDI 7 FÉVRIER 2023 DE 17h à 22h  
TOURNAGE D'UNE SCENE DE FILM – « DANS LE VISEUR »**

Le Maire de la commune de Tresserre,

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R130 et suivants, R411-2 et suivants, R414-14, R 415-8 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 ;

**Vu** la demande de Monsieur VILARET Christophe pour le compte de la production Les Films du Worso en date du 3 février 2023 ;

**Considérant** que pour permettre le tournage d'une scène du film "Dans le viseur" dans des conditions de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation au droit de la « Route des Barbats » jusqu'à l'entrée de la « Rue du Pla del Rey » – TRESSERRE.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Pour une durée d'un jour soit le **mardi 7 février 2023 de 17h à 22h**, la circulation Route des Barbats jusqu'à l'entrée de la Rue du Pla Del Rey (cf annexe : plan) sera réglementée comme suit :

- Fermeture de la route sauf riverains.

**ARTICLE 2** - La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du pétitionnaire.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune à l'entrée de la Route des Barbats et à l'entrée de la Rue du Pla del Rey.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie du Boulou et Monsieur le Maire de la commune de Tresserre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation réalisée :

- Gendarmerie ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours.



Fait à Tresserre, le 03 février 2023

Le Maire,

Michel THIRIET.

